

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNCA

VENDREDI 17 JUIN 2016 ROUEN

« Réussir, ensemble, dans un monde connecté »

RAPPORT D'ACTIVITE PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR OLIVIER PAULET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Mes chers confrères,  
Mesdames, messieurs,

Cette première année du mandat de notre président Marc Bérenger a connu une fois encore de nombreux changements législatifs apportés à notre profession, dont les conséquences eurent un impact tant pratiques que financiers non négligeables.

Les plus marquants furent :

- la publication au *Journal officiel* du décret relatif à la rétribution des interventions des avocats au titre de l'aide juridique
- la modification de l'aide à l'intervention de l'avocat pour l'audition libre, le mandat européen, le déferrement devant le procureur de la République
- la création d'un nouveau flux financier pour l'aide juridique, Rebaj
- des discussions pour le retrait d'un projet d'article dans le PLF 2016 tendant à faire contribuer les Carpa au financement de l'aide juridictionnelle, à hauteur de 5 millions d'euros en 2016 et 10 millions d'euros en 2017
- la loi de finances 2016 sur la rétribution des avocats en matière d'aide juridictionnelle
- les conséquences de la modification du mécanisme du taux d'intérêt légal sur les saisies immobilières.

A chaque modification législative, les services de l'Unca ont dû accompagner les Carpa avec une réactivité inégalée pour assurer la continuité des services en maniement de fonds et en aide juridictionnelle.

L'année 2015 a également vu la mise en développement effectif auprès des premiers Ordres des avocats adhérents, des installations de Barreau on line, première pierre des nouveaux outils de la profession, des nouvelles missions de nos Carpa.

C'est la raison pour laquelle nous avons placé cette assemblée générale sur le thème de « *Réussir, ensemble, dans un monde connecté* ».

Les dispositions de nos statuts m'obligent à vous soumettre l'activité de l'année écoulée et me propose donc de vous dresser un éventail large des activités de notre association.

Depuis l'adhésion de la Carpa de Nouméa en mars 2014, 130 Carpa sont adhérentes de l'Unca pour 164 barreaux.

Nous dénombrons 12 Carpa communes à plusieurs barreaux, représentant 46 barreaux, c'est-à-dire que près d'un tiers des avocats des barreaux hors Paris sont membres d'une Carpa commune.

## **I. Sujets d'actualité**

- **Décret n° 2015-271 du 11 mars 2015 – Rétribution des interventions des avocats au titre de l'aide juridique**

Sur l'exercice 2015, les règlements définitifs en matière d'aide juridique, ont porté sur 329 963 004,28 € ttc, toutes aides confondues.

L'année 2015 représente le nombre le plus élevé de missions payées sur un exercice donné depuis 1992, date de création de l'aide juridictionnelle, à savoir :

- 798 167 missions en matière d'aide juridictionnelle
- 159 154 interventions pour les auditions libres, la garde à vue et les autres retenues.

- **Financement de l'aide juridique**

La loi de finances 2015 a modifié les recettes extrabudgétaires (Rebaj) par la suppression du timbre de 35 euros :

- création d'une taxe de 11,6 % sur les assurances de protection juridique
- revalorisation du droit fixe de procédure
- revalorisation de la taxe forfaitaire sur les actes d'huissiers
- attribution de compétence au Conseil national des barreaux et à l'Unca pour gérer cette contribution, ce qui a fait l'objet d'une Convention de gestion signée entre le Cnb et l'Unca, homologuée par le garde des Sceaux.

- **Concertation sur l'aide juridictionnelle**

L'Unca a été associée à toutes les réunions organisées par la Chancellerie dans le cadre de la concertation sur l'aide juridictionnelle.

L'Unca a participé aux 24 réunions des 4 groupes de travail créés :

- Sociologie des acteurs de l'AJ et définition des besoins des citoyens
- Rétribution (barème AJ, forfaits aide à l'intervention) – Protocoles article 91 et subventions garde à vue
- Amélioration du process – AJ au quotidien
- Gouvernance et financement (lisibilité, transparence, efficacité, prévisibilité et solidarité)

ainsi qu'aux 3 réunions du comité de suivi et à la réunion conclusive.

- **Loi de finances pour 2016**

La loi de finances pour 2016 a modifié la prise en compte du fait générateur et, par voie de conséquence, a induit une modification du logiciel de traitement et de la chaîne d'information (états de trésorerie, états liquidatifs).

Cela a entraîné des retards dans les versements des rétributions des avocats début 2016.

- **Projet d'article DB 05 du projet de loi de finances pour 2016**

Les dispositions du PLF 2016 en septembre 2015 avaient prévu par un article DB 05, la contribution des Carpa au financement de l'aide juridictionnelle, malgré les assurances du ministère de la Justice à l'issue des réunions de concertation.

L'Unca a travaillé conjointement avec le Conseil national des barreaux, la Conférence des bâtonniers et le Barreau de Paris, au retrait du projet d'article DB 05.

L'Unca s'est par ailleurs attachée à répondre précisément et techniquement, aux différents articles parus dans la presse.

L'abandon du projet de prélèvement de 15 millions d'euros sur les Carpa pour financer l'aide juridictionnelle était un retour à la raison dont l'Unca s'est réjouie, les Carpa, pour certaines en équilibre financier précaire, contribuant déjà largement au service public de la justice par l'autorégulation mais aussi par différents financements comme celui des Ecoles d'avocats, ou encore par la gestion du service de l'aide juridictionnelle.

- **Déploiement de Barreau on line**

Tout au long de l'année, de nombreux déplacements et des sessions de formation ont été organisés pour présenter Barreau on line et informer de la disponibilité de la version socle.

Faut-il rappeler que la version socle de ce nouveau logiciel des Ordres, répond à une attente de plus de 10 ans pour la substitution du logiciel Cliordre, repris en 2013 suite à l'arrêt par Wolters Kluwer et largement obsolète ?

L'Unca a ainsi longuement travaillé avec la Conférence des bâtonniers que nous tenons à remercier ici, de même qu'avec tous les Ordres des avocats pour que la profession, dans son ensemble, puisse profiter enfin d'un logiciel moderne adapté aux exigences du XXIème siècle, l'Unca ayant à cœur de permettre à tous les barreaux, quelles que soient sa taille et sa structure, d'accéder à ce nouvel outil en modulant l'accès « à la carte ».

Le déploiement de cette version socle a été initié avec un accompagnement personnalisé pour chaque barreau, compte tenu des impacts sur le système d'informations de la profession puisque l'Unca est mandataire à plusieurs titres des barreaux :

- Rpva
- Rpvj
- Tna
- Scb / Lpa
- Praeferentia-Coréfrance

- des différents annuaires présents sur le site du Conseil national des barreaux, ou encore sur le site du Ccbe,
- sans oublier les données que l'Unca traite pour le ministère de la Justice au titre de l'aide juridictionnelle ou des autres aides à l'intervention de l'avocat.

La qualité de l'information prend une acuité nouvelle avec l'ouverture du site [www.justice.fr](http://www.justice.fr) qui constitue la version 1 de Portalis.

- **Création du département formation**

Tenant compte des nombreuses formations que l'Unca organise désormais, une déclaration comme prestataire de formation a été déposée et l'Unca a obtenu un numéro d'activité à ce titre.

Cette déclaration d'activité permet une prise en charge des frais de formation par l'Opcv auquel les barreaux cotisent.

A ce titre, sur l'année 2015, avant la création du secteur formation, l'Unca a dispensé 44 jours de formation pour 48 personnes.

- **Gestion financière des Carpa**

Les banques de flux des barreaux :

- ✚ 64 dont les fonds sont déposés dans les livres du groupe Cic
- ✚ 27 du groupe Crédit du Nord
- ✚ 24 du groupe Banque Populaire
- ✚ 12 de la Société Générale (hors groupe Crédit du Nord)
- ✚ 12 de Bnp-Paribas
- ✚ 8 du groupe Crédit Agricole
- ✚ 6 d'un Crédit Mutuel
- ✚ 3 de la Caisse d'Epargne
- ✚ 2 d'Hsbc
- ✚ 2 de Lcl
- ✚ 1 d'un Crédit Municipal
- ✚ 1 de la Caisse des Dépôts et Consignations
- ✚ 1 de la Banque de Tahiti
- ✚ 1 de la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien.

Pour évoquer les problématiques des Carpa en lien avec le réseau bancaire, l'Unca a eu de nombreux contacts avec les représentants de la Fédération bancaire française.

Par ailleurs, et dans le but de maintenir un niveau d'alerte et d'information vis-à-vis des Carpa, l'Unca a modifié son Bulletin d'information, devenu bimestriel depuis 2016.

Il est destiné à enrichir la réflexion des Carpa dans le cadre d'une politique de placement équilibré, diversifié, assurant la liquidité suffisante et la sécurité qui leur sont imposées.

- **Fiscalité**

Suite à l'arrêt du conseil d'Etat du 4 juillet 2014, qui autorisait les Carpa à être exonérées des produits financiers provenant de leur activité de gestion des fonds de tiers, compte tenu des contrôles réalisés en interne et de l'utilisation encadrés par voie réglementaire des produits financiers, de nombreuses Carpa ont obtenu en 2015 de l'administration fiscale le remboursement des impôts payés dans le délai de la prescription.

- **Maniements de fonds**

Un arrêt rendu par la première chambre civile de la cour de cassation le 30 septembre 2015 (Cass. civ. 1, 30 septembre 2015, n° 14-21.111) a confirmé, en matière d'assurance de « *non-représentation des fonds des avocats* », que l'assureur était tenu de prendre en charge tous les détournements sans distinction des comptes spécifiques visés, garantissant le remboursement du préjudice subi par l'Ordre des avocats ou la Carpa résultant de détournements ou d'actes de malveillance, quels qu'en soient les auteurs, sans que l'assureur ne puisse s'exonérer de son obligation en invoquant l'existence d'une autre garantie de représentation des fonds souscrite pour le compte de qui il appartiendra.

Dans le prolongement du colloque qui s'était tenu le 10 avril 2014, l'Unca a continué sa réflexion sur le droit de communication (qui a conduit au nouveau colloque organisé le 7 avril 2016).

- **Promotion de la Carpa**

Destiné aux avocats, aux justiciables, aux institutionnels ainsi qu'aux barreaux étrangers intéressés par le concept de la Carpa, l'Unca et le Barreau de Paris se sont associés dans la réalisation d'un film d'animation qui conceptualise la Carpa.

Ce film, en ligne sur le site internet de l'Unca, est mis à la disposition des barreaux qui ont des contacts avec les barreaux étrangers, que ce soit dans le cadre de jumelage ou de toute autre action de promotion.

- **Commission de régulation et Commission de contrôle des Carpa**

Le décret n° 2014-796 du 11 juillet 2014 a réformé la Commission de contrôle des Carpa et institué la Commission nationale de régulation, à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Je vous rappelle que 3 membres sur les 12 qui composent la Commission de contrôle des Carpa sont désignés par l'Unca.

Ainsi, l'Unca a été sollicitée pour de nombreux avis et recommandations par la Commission de contrôle dans le cadre des dispositions de l'article 241-5 du décret du 27 novembre 1991 et a engagé un partenariat actif avec la Commission de régulation.

- **Convergence informatique**

Dans un souci d'une meilleure efficacité des services des Carpa dans la gestion des contrôles effectués dans le cadre des maniements de fonds, l'Unca a travaillé avec le Barreau de Paris pour une amélioration des logiciels Gcmf et Gcsc.

## II. Département assistance

Tous ces points ont nécessité l'intervention des collaborateurs du département assistance de l'Unca que vos caisses connaissent bien et que je veux remercier ici.

Parmi les travaux réalisés par le département assistance en 2015, on peut citer :

- Différents domaines d'activité :
  - o Aide Juridictionnelle (AJ)
  - o Barreau on line (BOL)
  - o Formations
  - o Logiciel des Ordres (LdesO)
  - o Maniement de fonds (MF)
  - o Tronc commun (TC)
  
- Les principales tâches :
  - o Contrôle de gestion
  - o Formations dispensées
  - o Maîtrise d'ouvrage
  - o Statistiques
  - o Support technique
  - o Organisation développement
  - o Organisation du département assistance.

Cela a représenté un nombre important d'heures de travail :

Contrôle de gestion	711:30:00 (h)	101,64 (jours travaillés)
Formations dispensées	463:00:00	66,14
Maîtrise ouvrage	5303:16:00	757,47
Organisation du département	422:55:00	60,42
Organisation développement	250:15:00	35,75
Statistiques	141:15:00	20,18
Support technique	2572:25:00	367,49
Autres activités	50:15:00	7,18.

Les services de l'Unca ont également porté assistance aux Carpa qui se sont engagées dans un regroupement, tant sur le plan de leur nouvelle gestion interne que dans les rapports avec les banques de flux.

A ce titre, en 2015, nous pouvons saluer la création de la Carpa Ouest Atlantique Bretagne par le regroupement des Carpa des barreaux de Brest, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire.

### **III. Département développements**

Parmi les travaux réalisés par le département développements en 2015, on peut citer :

- **Le développement de la nouvelle ligne informatique Barreau on line (Bol) :**
  - 25 nouvelles versions livrées aux barreaux et 51 versions livrées en interne pour tests et recette
  - Extrait des fonctionnalités livrées :
    - Le module consultation
    - La reprise des données étendues (telles que les photos)
    - La gestion électronique de documents (GED)
    - Les décisions hors tableau
    - Le tableau de bord du bâtonnier et les statistiques démographiques
    - De nombreuses évolutions applicatives (ergonomie, corrections de bugs, architecture 3-tiers).
- **La maintenance corrective et évolutive de l'ancienne ligne informatique Tronc commun (TC, AJ, GAV, MED, ADCP, GCMF, GCSC, GCSO et SOFA) :**
  - 4 nouvelles versions livrées aux barreaux et 16 versions livrées en interne pour tests et recettes
  - Extrait des fonctionnalités livrées :
    - La gestion des recettes extrabudgétaires de l'aide juridique (REBAJ)
    - La procédure participative dans l'aide juridictionnelle
    - L'importation des fiches de garde à vue à partir du fichier de suivi des permanences
    - La fiscalité des saisies immobilières et les déclarations IFU (imprimé fiscal unique)
    - De nombreuses évolutions de la synchronisation Tronc commun (tant avec Cliordre/ LdesO qu'avec BOL)
    - La prise en charge des dernières versions de Windows (mise à jour Natstar et Sybase)
  - 893 interventions sur sollicitations des Carpa.
- **Le développement et la production des statistiques nationales de l'aide juridique pour 2014.**
- **La production des états de trésorerie AJ mensuels et annuels.**

## **IV - Département exploitation**

- **Tronc commun et modules associés**

Compte tenu du PLF 2015 et de la maquette des états liquidatifs validée par le Sadjav le 3 juillet 2015, les services de l'Unca ont dû assurer la maintenance évolutive de la fonction de production des états liquidatifs (AJ, GAV, MED, AD).

- **Logiciel des Ordres (LdesO)**

L'Unca a assuré le déploiement de la deuxième version du logiciel LdesO depuis la reprise en 2013 de Cliordre, auprès des 53 barreaux ayant souscrit au contrat de maintenance pour l'exercice 2015, ce qui représente 349 utilisateurs.

Cette version a permis de corriger de nombreux dysfonctionnements et de répondre aux demandes d'évolutions des barreaux.

- **Renouvellement des infrastructures informatiques (Carpa et Ordres)**

Enfin, les services de l'Unca ont procédé à près de 150 interventions et / ou accompagnements techniques auprès d'une cinquantaine de barreaux, consécutivement aux pannes (matériels, virus) ou lors du renouvellement des infrastructures informatiques.

o o o o o

J'espère ne pas avoir été trop long mais cet inventaire à la Prévert m'a semblé nécessaire pour vous démontrer, s'il en était besoin, que l'Unca s'efforce quotidiennement et tout au long de l'année, d'assurer aux Carpa et par elles, aux barreaux, les moyens de satisfaire aux obligations législatives et réglementaires en matière de maniement de fonds.

Je vous remercie de votre attention.